

# Avis Technique 14/15-2086\*01 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/15-2086

---

## C250V et C250H

---

*Capteur solaire thermique  
plan vitrés à circulation de  
liquide - Posé  
indépendamment sur  
support ou incorporé à la  
couverture*

*Glazed water circulation flat  
plate thermal solar collector  
– Separate installation on  
supports or integrated into  
the roof*

**Titulaire :** Société BDR Thermea Group B.V.  
Poligono Industrial Can Albareda  
Calle Manganes2,  
ES-08755 Castellbisbal  
Tél. : +34 93 682 80 40  
Internet : [www.bdrthermea.com](http://www.bdrthermea.com)

**Distributeur :** Société De Dietrich Thermique  
57, rue de la Gare  
BP 30  
FR-67580 Mertzwiller  
Tél. : 03 88 80 27 00  
Fax : 03 88 80 27 99  
Internet : [www.dedietrich-thermique.fr](http://www.dedietrich-thermique.fr)

### Groupe Spécialisé n° 14.4

Equipements / Solaire thermique et récupération d'énergie par vecteur  
eau

Publié le 25 octobre 2016



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques  
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

---

Secrétariat de la commission des Avis Techniques  
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : [www.ccfat.fr](http://www.ccfat.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 14.4 "Equipements/Solaire thermique et récupération d'énergie par vecteur eau" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 28 juin 2016, la demande présentée par la société BDR Thermea Group B.V, bénéficiaire de l'Avis Technique 14/15-2086 relatif aux capteurs solaires « SOL, SOL H, D230 & DB200 », de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société De Dietrich Thermique sous la dénomination commerciale « C250V et C250H ».**

Compte tenu :

- de l'engagement de la société BDR Thermea Group B.V de ne fournir à la société De Dietrich Thermique, en vue de la commercialisation sous la dénomination " C250 H " et "C250 V " que les équipements respectivement "SOL 250 H" et "SOL 250" qu'elle fabrique ;
- de l'engagement de la société De Dietrich Thermique de ne distribuer, sous la dénomination " C250 H" et "C250 V ", que les équipements respectivement "SOL 250 H" et "SOL 250" que fabrique et lui fournit la société BDR Thermea Group B.V ;
- de l'engagement de la société De Dietrich Thermique de s'assurer que l'installation des capteurs et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités du procédé et ayant reçu une formation à ces techniques de pose auprès des sociétés BDR Thermea Group B.V et/ou De Dietrich Thermique.

Le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements " C 250 H" et "C 250 V " distribués par la société De Dietrich Thermique selon le tableau ci-après, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/15-2086 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Les noms des différents capteurs deviennent :

Avis Technique 14/15-2086	Présente extension commerciale
SOL 250 H	C 250 H
SOL 250	C 250 V

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 14.4  
Le Président*